

En ligne derrière un pseudo

Les adolescents et pré-adolescents apprécient les échanges en ligne. Le contact avec l'autre peut leur sembler plus facile que dans la réalité, surtout lorsque l'on se cache derrière un pseudonyme. Les réseaux sociaux et forums favorisent la création de liens et les aident à développer leur expression.

Il est important de mettre en place des règles simples pour éviter les mauvaises rencontres.

- A savoir -

«Internet est une mine d'or d'informations et d'ouverture au monde (...) Un enfant a besoin d'exister aux yeux des autres (...) Internet représente également un risque de mauvaises rencontres mais une société sans risques n'existera jamais. Ce n'est pas en interdisant à nos enfants d'aller sur le Net qu'on les protégera» Philippe Béague, président de l'association Françoise Dolto.

- Nos Conseils -

- Apprenez à votre enfant que les règles sur Internet sont les mêmes que dans la vie de tous les jours.
- Expliquez-lui que s'il souhaite discuter avec d'autres jeunes sur des chats ou des forums, il doit garder à l'esprit qu'on ne peut pas savoir qui est derrière l'écran.
- Encouragez-le à signaler à un adulte de confiance ce qui lui paraît anormal.
- S'il souhaite rencontrer un autre jeune, obligez-le à s'y rendre accompagné d'un adulte de confiance qui restera à proximité.
- Attention à ne pas donner d'informations personnelles : Faites-lui comprendre qu'il est dangereux de donner des informations personnelles comme son adresse, l'adresse de son école, son nom...
- Encouragez-le à utiliser un pseudonyme neutre qui ne donne aucune information sur son sexe, son adresse, etc.
- Rappelez à votre enfant que se faire passer pour quelqu'un d'autre sur Internet s'appelle «l'usurpation d'identité» et est puni par la loi.

- Quelques chiffres -

- 41% des parents ont peur que leur enfant entre en contact avec des individus dangereux*
- 40% des parents ont peur que leur enfant divulgue trop d'informations personnelles*

*enquête Kaspersky Lab, octobre 2015



Publier des photos en ligne

Mettre des photos en ligne est à la portée de tous, surtout depuis l'arrivée des smartphones qui permettent de les publier en un clic. Les jeunes apprécient de partager des photos d'eux, de leurs amis ou même de leur famille avec leur communauté. Cela leur permet de garder le contact, de partager en images, mais aussi de se valoriser ou simplement d'obtenir différents avis ou des encouragements. Les photos peuvent aussi les aider à s'exprimer différemment que par des mots. Cependant, ils ont besoin d'être accompagnés pour comprendre que toutes les photos ne peuvent pas être mises en ligne...

- A savoir -

« Chaque personne a un droit exclusif sur son image et l'utilisation qui en est faite. Vous pouvez vous opposer à sa fixation, sa conservation ou à sa diffusion publique faite sans votre autorisation, sauf cas particuliers. Ce consentement prendra la forme d'une autorisation écrite aussi précise que possible. En effet, toute exploitation de l'image non expressément autorisée est présumée interdite et peut être sanctionnée par la loi. »

- Nos Conseils -

- Rappelez à votre enfant que pour publier une photo d'une personne, il faut avoir son accord et celui de ses parents si celle-ci est mineure.
- Expliquez-lui que tout le monde n'apprécie pas de retrouver sa photo n'importe où : publier une photo gênante d'un ami n'est pas anodin et sans conséquence.
- Faites comprendre à votre enfant que demander l'autorisation, c'est respecter la vie privée et le droit à l'image de chacun.
- Expliquez lui que tout reste en mémoire sur Internet : il est toujours possible d'enregistrer une photo partagée sur internet et de la garder plusieurs années.
- Faites-lui penser de temps en temps à supprimer les vieilles photos qu'il n'apprécie plus.
- Lisez avec lui les paramètres de confidentialité des différents réseaux où il partage des photos.
- Proposez lui, afin de garder la maîtrise sur ses contacts, notamment avec ceux avec qui il partage des photos, de créer des groupes : « amis proches », « famille », « connaissances » etc. Et encouragez-le à sélectionner à chaque fois un groupe lorsqu'il publie une photo ou un album.

- Quelques chiffres -

- 83 % des moins de 25 ans partagent des photos et des vidéos.*
- 44 % d'entre eux ont plutôt confiance dans le fait de poster des photos ou des vidéos sur les réseaux sociaux*

* TNS Sofres 2014

Les mots de passe

Encore aujourd'hui trop d'enfants et d'adultes utilisent **des mots de passe simples et non sécurisés** comme par exemple le fameux « 12345 » ou encore « son prénom + sa date de naissance ». On constate également l'utilisation d'un **unique mot de passe sur plusieurs comptes** (boîte mail, réseaux sociaux, ...)

Une telle conduite **amplifie la vulnérabilité** des données de vos enfants et des vôtres en cas de piratage d'un seul de ces comptes, avec comme conséquences graves : le piratage de la boîte mail, usurpation d'identité, ou même la diffusion de fausses informations...

- A savoir -

la cnil propose un système de génération de mot de passe sur son site
www.cnil.fr/fr/generer-un-mot-de-passe-solide

- Nos Conseils -

Conseillez et accompagnez votre enfant dans la création de son mot de passe selon les règles suivantes :

- Choisissez un mot de passe de **minimum 12 caractères et 4 types de caractères différents** : lettres minuscules, majuscules, chiffres et caractères spéciaux.
- Créez un **mot de passe unique** pour chaque accès des vos différents comptes sur Internet.
- N' **enregistrez pas vos mots de passe** dans un ordinateur partagé.
- **Activez si possible, la double authentification** (SMS/email)
- **Anonymisez** le mot de passe : n' utilisez pas votre prénom, votre nom, celui de votre animal de compagnie ou même votre date de naissance.
- **Renouvelez** vos mots de passe **régulièrement** (tous les 3 mois environ).
- **Ne notez pas** vos mots de passe **sur un papier ou même dans un fichier informatique**.
- **Ne divulguez pas** vos mots de passe à votre entourage.

- Quelques chiffres -

- «123456» a été le mot de passe le plus piraté au cours de l'année 2014.
- Le journaliste Nat Andersen affirme avoir réussi à **cracker 8000 mots de passe** en une seule journée.



Les données personnelles

Les **données personnelles** sont toutes les **informations qui permettent d'identifier une personne** directement ou indirectement. Cela peut être une photo d'elle, son numéro de téléphone, son adresse, mais aussi des informations sur sa vie privée (souvenirs, informations sur la famille...)

- A savoir -

Certaines personnes mal intentionnées pourraient utiliser ses informations. Les entreprises peuvent aussi récupérer certaines données personnelles pour les vendre à d'autres et il est possible de se retrouver rapidement envahi par la publicité ainsi que de recevoir par mail ou sur les réseaux sociaux des contenus choquants.

- Nos Conseils -

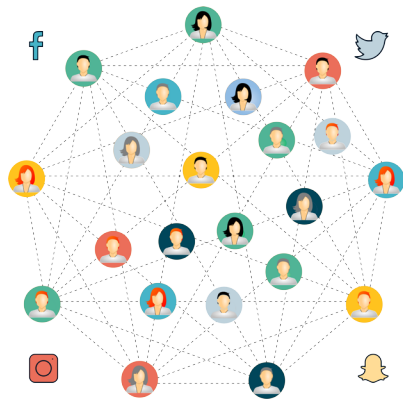
- Expliquez à votre enfant qu'il **ne peut pas donner certaines données personnelles sur Internet** ou lors de jeux en ligne.
- Les données **peuvent être rediffusées par d'autres** rendant leur suppression délicate.
- Expliquez à votre enfant que sur Internet, **tout ce qui est publié est susceptible d'y rester** : même lorsque l'information est effacée, il est difficile de la faire totalement disparaître. *On peut par exemple retrouver une photo sur Google Image même si elle a été retirée d'un blog.*
- Guidez votre enfant **dans le choix de ses mots de passe** (choisir un mot de passe compliqué reprenant des lettres en majuscules, en minuscules et des chiffres, sans date de naissance ou surnom) et encouragez le à **ne pas le divulguer** à ses amis.
- Exposez à votre enfant **l'importance de se déconnecter de ses comptes internet après l'utilisation** (au risque qu'une autre personne puisse y avoir accès).
- Apprenez à votre enfant à **paramétrer ses comptes**.
- Utilisez pour les plus jeunes **des navigateurs et des moteurs de recherche sécurisés**.
- Vérifiez pour les adolescents, qui veulent commencer à aller sur les réseaux sociaux, **les paramètres de confidentialité** de temps en temps avec eux.
- Vérifiez avec votre enfant, **ses traces laissées sur le Net** en tapant régulièrement dans le moteur de recherche son nom pour découvrir les informations qui apparaissent.

- Quelques chiffres -

- **62%** des sites visités par les enfants ne proposent pas de mesure de vigilance à destination du jeune public.*
- **92%** des jeunes inscrits sur les réseaux utilisent leur vraie identité et livrent des informations personnelles**

* CNIL

** Etude de Pew



Les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux permettent aux jeunes de partager et d'échanger des informations, des photos et des vidéos avec leur communauté d'amis et de connaissances ainsi que de discuter et garder le contact entre eux.

Véritables outils de communication, ils créent un sentiment d'appartenance à une communauté partageant des points communs, des opportunités de socialisation et aussi la créativité. Ce sont des espaces d'expression qui offrent de nombreux avantages lorsqu'ils sont utilisés de façon responsable.

- A savoir -

Les réseaux préférés des jeunes sont : Snapchat, Facebook, Instagram, ... La loi Américaine interdisant de collecter des informations personnelles sur des enfants de moins de 13 ans, les réseaux sociaux sont interdits avant cet âge.

- Nos Conseils -

- Apprenez à mieux connaître les réseaux sociaux.
- Renseignez vous sur les différentes fonctionnalités des réseaux sociaux préférés de votre enfant.
- Imposez une limite d'âge pour son inscription : la plupart des réseaux que les enfants aiment sont interdits au moins de 13 ans. Pour s'inscrire, ils devront donc mentir sur leur âge.
- Demandez à votre enfant de vous montrer les réseaux qu'il utilise.
- Lisez avec lui les paramètres de confidentialité et définissez les ensemble.
- Accompagnez votre enfant dans la découverte des réseaux et des dangers potentiels de partager des contenus.
- Assurez-vous qu'il n'adopte pas des conduites à risque (donner des informations personnelles, partager à tout va des informations, ...).
- Montrez de l'intérêt pour ses activités sur les réseaux et trouvez la bonne limite : accompagner mais pas «fliquer».
- Encouragez votre enfant à réfléchir avant de publier.
- Apprenez-lui la différence entre les amis et « les amis virtuels » et assurez vous qu'il n'accepte pas d'inconnu.
- Expliquez-lui qu'il ne doit ni avoir de propos diffamatoires, ni publier des informations ou photos pouvant nuire à autrui : les règles de respect, bienveillance et courtoisie de la vie de tous les jours sont les mêmes sur les réseaux.
- Expliquez à votre enfant qu'il n'est pas possible de publier la photo (ou les créations) d'une personne sans son autorisation.
- Il doit partir du principe que tout ce qui est publié sur les réseaux sociaux peut devenir public et réapparaître plus tard.

- Quelques chiffres -

- 78% des 13-19 ans sont sur Facebook (2015).*
- 49% des adolescents commentent des posts sur les réseaux sociaux.*

* Étude Ipsos Junior Connect 2015.